La justice condamne Alain Minc pour contrefaçon

02/07/2013 à 17h26

L'essayiste et son éditeur devront verser 5 000 euros de dommages et intérêts à Pascale Froment, après que des similitudes troublantes ont été avérées entre son œuvre et 47 passages du dernier ouvrage du conseiller politique.

La justice a estimé mardi qu'Alain Minc avait contrefait 47 passages d'une biographie de René Bousquet dans son dernier ouvrage, L'homme aux deux visages. Jean Moulin, René Bousquet, itinéraires croisés (Grasset), et a ordonné l'insertion d'un encart dans le livre.

Accusant Alain Minc de plagiat, Pascale Froment, dont la biographie René Bousquet (Ed. Stock, 1994, réédité en 2001) fait référence, avait saisi le tribunal de grande instance en référé (procédure d'urgence). Son ouvrage était cité dans la bibliographie de celui d'Alain Minc, mais nulle part dans le corps du texte. Elle demandait l'interdiction de la diffusion de l'ouvrage et 100 000 euros de dommages et intérêts.

Outre l'insertion d'un encart dans chaque exemplaire du livre, la présidente Marie Salord a condamné solidairement Alain Minc et son éditeur à verser à Pascale Froment 5 000 euros de dommages et intérêts provisionnels, et 6 000 euros pour les frais de justice. […]

Libération